

# Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre et en Nord Charente

## **Procès-verbal**

### **Assemblée Générale - Année 2020 le 26 juin 2021 à la Salle des Associations de TUSSON**

**Administrateurs présents** : A.Baudrillart Présidente, M.Fazio, A.Puygrenier, C. Du-bois, L.Thivet, C.Morrow.

**Administratrice excusée** : A.Pinto,

**Invités** : Georges Berthu, Marie Claude Delfau.

**Adhérents présents : 12**

**Adhérents représentés (procurations) : 7  
sur un total d'adhérents de 48 en 2020.**

La séance commence à 16H30 . M. Éric Bouchet, Maire de Tusson, est excusé pour son absence.

Comme l'année dernière, les mesures sanitaires prises par le gouvernement nous ont empêchés de tenir notre Assemblée Générale plus tôt dans l'année.

Nous sommes heureux de nous retrouver cette année au mois de juin, l'année dernière nous n'avions pas pu le faire avant octobre 2020 . Les mesures qui changent d'un jour à l'autre, en fonction d'indices qui varient, ne nous ont pas permis de prévoir l'intervention d'un conférencier, ce que nous regrettons mais Benoît Biteau, député européen Europe/Ecologie/Les Verts a adressé une vidéo pour l'Apappa que la Présidente propose de visionner pour commencer.

Aucun quorum n'est requis d'après nos statuts, mais je souhaite vous indiquer le nombre d'adhérents présents : 12 et représentés :7. Nous sommes heureux d'accueillir cette année quelques sympathisants. Nous avons accueilli Lucette, notre secrétaire par intérim, que je remercie. Et nous avons accepté la démission de Maryse de son poste de trésorière, démission qu'elle avait déjà donnée à l'AG précédente.

En 2020, l'association comptait 48 adhérents qui ont été convoqués par courrier plus de 2 semaines avant la date. Comme nous avons respecté nos statuts, je déclare ouverte l'AG 2020 de l'APAPPA.

Pour commencer, je vais vous donner lecture du rapport moral :

#### **Rapport moral**

En 2020, la crise sanitaire a bouleversé tous nos repères et nous a mis à l'écart les uns des autres. Nous nous sommes habitués, bon gré, mal gré à quelques réunions de CA par téléphone, puis à avancer l'horaire des réunions pour respecter le couvre-feu. Mais nous avons continué à discuter, réfléchir et prendre des décisions en votre nom, pour continuer à défendre notre patrimoine au sens large.

Nous avons vu que la mise à l'arrêt de nombreuses activités humaines n'a que peu permis à la situation écologique de la planète de s'améliorer : bien sûr, on n'a moins circulé, mais les commandes par internet ont explosé, entraînant l'augmentation d'autres nuisances. Pour notre planète, il faut espérer qu'il ne soit pas trop tard. Des voix s'élèvent de tous côtés pour appeler à un nouveau modèle de développement, plus respectueux. C'est aussi ce que continue à faire l'APAPPA, depuis 19 ans, sur ce petit territoire que nous habitons et que nous aimons.

La préservation des paysages est une priorité de l'APAPPA. Bien que nous n'ayons pas gagné ce combat, nous sommes maintenant rejoints par de nouvelles associations et de nouveaux collectifs, avec lesquels nous travaillons, vous le verrez dans le rapport d'activités.

Le Guide des bonnes pratiques de l'éolien rédigé par les élus, après concertation avec les promoteurs éoliens et les associations, donne des repères, qui peuvent aider les élus à refuser de laisser massacrer leur commune. Ce guide est malheureusement insuffisant dans ses prescriptions et non opposable en justice, mais c'est un premier pas. Il y est, entre autres, demandé d'augmenter la distance entre les éoliennes et les premières maisons et les sites touristiques protégés. Les promoteurs doivent, pour espérer obtenir l'aval des conseils municipaux, respecter les recommandations d'Eurobats, qui protègent bien mieux la faune sauvage que les mesures ERC (Eviter, Réduire, Compenser).

Tout au long de l'année, nous avons suivi de nombreux dossiers de parcs éoliens, anciens et nouveaux : nous vous en parlerons dans le rapport d'activité.

L'eau est un enjeu majeur de la vie. Que de mensonges ont été proférés pour permettre à une minorité d'agriculteurs de s'approprier ce bien commun pour conserver leurs revenus, ou les améliorer ! Comment peut-on, à l'heure d'aujourd'hui, soutenir les réserves de substitution ? Rien que le terme de substitution est un mensonge. La quasi-totalité des porteurs de projet de bassines ne pourraient pas construire ces réservoirs géants, sans les énormes subventions allouées à ces projets. Et donc, au final, payés par tous les citoyens, par l'intermédiaire de leur facture d'eau. Peu d'entre nous le savent.

L'état et les agences régionales de l'eau sont complices de ce gâchis.

Tant de scientifiques ont démontré au mieux, l'inefficacité de ces dispositifs, au pire ses nuisances sur le milieu. Et on nous propose d'en créer de nouvelles, sans avoir démontré l'intérêt pour les milieux de ces pratiques. Dès mi-avril 2021, alors que 14 bassines sont déjà en fonction, la Préfecture a restreint l'irrigation de cultures sur le bassin de l'Aume-Couture. Renseignements pris auprès de la DDT, les possesseurs de bassines ne sont pas concernés par ces restrictions. Et le Bief, qui passe à Charmé, détient le triste record au niveau national d'être en alerte rouge depuis début mai. Et on continue à gaspiller cette ressource vitale, pour des cultures non nourricières ?

Ces gigantesques réserves d'eau stagnante, à ciel ouvert, dégradent le paysage. Elles sont victimes du réchauffement climatique, l'évaporation y devient tellement importante, qu'elle pourrait être supérieure au remplissage en eau de pluie.

Il est probable qu'elles dégradent l'état sanitaire du territoire : ponte d'œufs de moustique tigre, prolifération d'algues, salmonelles etc..

Cette eau, prélevée dans le sous-sol, dérègle des phénomènes naturels liés aux saisons :

Par la diminution des crues, la reproduction des brochets est en péril.

La diminution de l'eau douce et sa piètre qualité, arrivant à Marennes, entraîne une augmentation des maladies chez les huîtres.

La diminution du remplissage des nappes phréatiques est la cause directe d'une mauvaise filtration de l'eau par les bactéries anaérobies dans les nappes, qui se chargent en air.

On peut avoir des craintes sur la capacité à alimenter en eau potable les populations, sur des secteurs entiers.

Sur le Bassin de l'Aume-Couture, 9 captages ont été fermés, ces dernières années, et seul le mélange de 2 captages restants permet de fournir une eau « potable » aux habitants (pas si potable que ça puisque par exemple en ce qui me concerne, le 17 mars

2019 j'avais 1,092ng/ml de glyphosate dans mes urines, la loi interdisant la distribution d'eau à partir de 0,10ng de glyphosate /ml d'eau). Trop de fer en profondeur, trop de pesticides en surface.

Conclusion :

Plus que jamais, il faut que nous prenions notre destin en mains. La désaffection des citoyens pour les élections en particulier et la politique en général, n'est pas de bon augure pour l'avenir de notre société. L'état ne protège plus sa population des intérêts financiers de quelques-uns, toujours plus riches au détriment de la majorité toujours plus pauvre.

Quand on ne voit plus la nécessité de faire entendre sa voix de manière démocratique, la violence n'est pas loin. Et comme disait une jeune agricultrice bio du territoire : heureusement qu'il y a les associations pour exercer un contre-pouvoir. Restons ce contre-pouvoir ouvert à la discussion et respectueux de la loi.

**Le rapport moral est mis au vote avec approbation à l'unanimité.**

**Rapport financier :**

- Rapport financier 2020 pour AG 2021

Au 31 décembre 2019 : ..... 2 291,79€

Au 31 décembre 2020 : ..... 2 939,14€

Solde positif de l'année : ..... **647,35€**

qui s'explique par l'absence de manifestation organisée, de frais d'avocat .

**- Dépenses :**

Adhésions Stop Eolien : ..... 15,00€

Frais de tenue de compte : ..... 90,00€

Participation recours contre le SRADDET : ..... 100,00€

Frais d'impression : ..... 54,00€

Cotisation assurance MAIF : ..... 113,65€

Total : ..... 362,65€

**- Recettes :**

Adhésions : ..... 1 020€

**Le rapport financier est mis au vote avec approbation à l'unanimité.**

**Rapport d'activité :**

Le conseil d'administration s'est réuni les 6 janvier, 9 mars, 6 avril par téléphone, 27 avril par téléphone, 18 mai, 6 juillet, 7 septembre, 5 octobre et 7 décembre 2020.

**Les statuts :**

Leur modification a été évoquée mais non proposée, car nous portons des recours auprès du TA et de la CAA, et il n'est pas souhaitable de les modifier pendant les procédures.

**Eolien :**

- SRADDET : Participation au recours contre le SRADDET avec 160 associations de NA.

- **Saint-Fraigne** : dossier le plus ancien, en juin 2021, toujours pas de date d'audience, pour un recours déposé en janvier 2019.

- **Courcôme** : Le collectif des Marchis, soutenu par l'APAPPA a été actif : courrier à l'ARS, la DREAL, la Préfecture, les Maires des communes proches...

Dépôt par l'APAPPA d'un recours gracieux auprès de la préfecture contre l'AP du 12 février 2020

Article de La Charente Libre du 4 mars sur le risque d'encerclement.

Négociation aboutie avec le promoteur Neoen par l'intermédiaire de l'avocat Carl Gendreau pour les 5 éoliennes de Courcôme 1.

- **Oradour-Lupsault** : Un courrier a été distribué aux habitants pour les informer de la contradiction entre le rapport du commissaire enquêteur et la décision de la préfecture : peu de retour

Tentative de recours à la CAA qui n'a pas abouti, en raison des risques financiers trop importants pour les porteurs individuels en cas de refus.

- **La Chèvrerie la Faye** :

Un collectif est né grâce aux efforts de Xavier Mathieu (Eostress) et le CA, au nom de l'APAPPA, a accepté de participer au recours déposé, l'été 2020 à la CAA de Bordeaux. Il a été acté que l'APAPPA ne s'engageait pas financièrement.

- **Raix-Villefagnan-La Faye** : Nous avons accueilli avec joie l'avis défavorable du commissaire enquêteur, qui s'appuie sur l'avis défavorable de l'ARS pointant la saturation du territoire.

**Eau** :

La défense de l'eau a pris une nouvelle ampleur, avec le rapprochement que nous avons effectué avec Bassines Non Merci (BNM). Ce collectif des Deux-Sèvres organise des rassemblements d'ampleur, avec des invités de notoriété nationale et internationale : en 2020 : à Ayffres en février, à Epannes en octobre.

- **Fouqueure** : Après l'échec incompréhensible (12/12/2020) du recours au TA de Poitiers porté par CN et l'APAPPA contre cette bassine illégale, le CA a choisi, en accord avec CN, de ne pas poursuivre la démarche auprès de la CAA de Bordeaux. L'association signale à l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) les nombreuses anomalies et irrégularités concernant cette bassine, afin que des contrôles soient effectués.

- **Aume-Couture** :

Nous avons déposé plusieurs contributions défavorables sur le projet délirant des 9 nouvelles bassines sur l'Aume-Couture et rencontré Céline Aucher pour un article sur la Charente libre.

**Le rapport d'activité est mis au vote avec approbation à l'unanimité.**

**Elections au Conseil d'Administration** :

En l'absence de candidat volontaire, la Présidente est reconduite dans ses fonctions à l'unanimité.

Toujours pas de trésorier. Un adhérent propose de faire partie du conseil d'administration : M.Christian MALLIER. Il est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie d'être venus. Par votre présence, vous nous encouragez à continuer. Nous ne pouvons pas discuter autour d'un verre et de petits fours.

A l'année prochaine, en espérant qu'une meilleure gestion de la crise sanitaire nous permette de retrouver un peu de sérénité et beaucoup de convivialité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale se termine à 19H.

La Présidente , Agnès Baudrillart

La Secrétaire, Lucette Thivet

Les Administrateurs,

André Puygrenier

Camille Dubois

Maryse Fazio

Chris Morrow